

Département des Affaires
juridiques
Décision : DAJ2014-105/JCH/DR

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4 de l'Inserm
dans sa séance du 13 au 16 mai 2013 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2013 ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de quatre ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée :

Institut de recherche sur les maladies cardiovasculaires, du métabolisme et de la nutrition – ICAN

Article 2 : Cette Unité est référencée :

Inserm U 1166

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière
91 Bd de l'Hôpital
75013 PARIS

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Paris VI.

Article 5 : Monsieur Stéphane HATEM est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

**Le Président-directeur général de
l'Inserm**



Pr André SYROTA

**Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie**



Pr Jean CHAMBAZ